



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 2025-07-17**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 4 août 2025 :

---

#### **RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS #2025-07-17**

---

Ce règlement a pour objet la circulation des camions et des véhicules outils sur les chemins municipaux.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, situé au 219, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 11 août 2025.**

---

Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

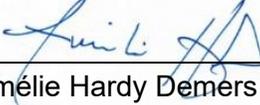
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [règlement #2025-07-17 – règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 11 août 2025, à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité ([stececiledelevrard.com](http://stececiledelevrard.com))
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 11 août 2025.



---

Amélie Hardy Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière